

Plan d'action santé Outaouais :

Mesure de prime d'installation pour les finissants de l'extérieur de l'Outaouais

Modalités

Une prime de 3 000 \$ peut être versée à un finissant de l'extérieur de la région de l'Outaouais lorsque ce dernier vient travailler pour un ou plusieurs établissements de l'Outaouais, à l'un des titres d'emplois suivants :

- ◆ Infirmière clinicienne
- ◆ Physiothérapeute
- ◆ Ergothérapeute
- ◆ Psychologue
- ◆ Orthophoniste
- ◆ Diététiste, nutritionniste
- ◆ Sage-femme
- ◆ Infirmière et CÉPI
- ◆ Infirmière auxiliaire
- ◆ Archiviste
- ◆ Inhalothérapeute
- ◆ Technologue médical
- ◆ Technologue en radiologie, radio diagnostique, radio oncologie
- ◆ Technologue en médecine nucléaire

Les finissants de la région d'Ottawa sont admissibles à cette mesure.